

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2022
Convocation du 15 février 2022

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux février à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA

Etaient absents : Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFCON), Sophie PIOLE (pouvoir à Maria TREFCON), Frédéric DOMON (pouvoir à Bruno DESANDERE), Marie-Laure DELATTRE, Michel THIEFAINE

Monsieur Jean-Marie THIBAUT est nommé secrétaire de séance

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget (n°1-2022)

Madame Maria TREFCON, Maire, indique à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa 6 de l'article précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25%)
Budget Principal	21	Immobilisations corporelles	409 000 €	102 250 €

Vu l'article L.1612-1 du CGCT,

Considérant qu'au budget 2021, les crédits ouverts pour le chapitre 21 s'élèvent à 409 000 €

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2022 de 102 250 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 102 250 € au budget 2022 de la façon suivante :

21 Immobilisations corporelles 102 250 €

Le Maire,
Maria TREFCON